



**Convention sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination à l'égard  
des femmes**

Distr. générale  
16 juin 2021  
Français  
Original : anglais  
Anglais, espagnol et français  
seulement

---

**Comité pour l'élimination de la discrimination  
à l'égard des femmes**

**Renseignements reçus de la Serbie au sujet de la suite  
donnée aux observations finales concernant son quatrième  
rapport périodique\***

[Date de réception : 8 avril 2021]

---

\* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



## Introduction

1. La délégation de la République de Serbie a présenté son quatrième rapport périodique sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes à la soixante-douzième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, en février 2019, à Genève. Conformément à la recommandation figurant au paragraphe 52 des observations finales du Comité (CEDAW/C/SRB/4), concernant l'obligation de l'État partie de fournir, dans un délai de deux ans, des informations écrites sur les mesures qu'il aura prises pour appliquer les recommandations formulées à l'alinéa a) du paragraphe 12, l'alinéa a) du paragraphe 26, au paragraphe 44 et à l'alinéa d) du paragraphe 48, la République de Serbie informe par la présente le Comité de la mise en œuvre de ces recommandations.

2. Cette période de deux ans a été marquée par la crise causée par la pandémie de COVID-19, qui, en plus d'empêcher l'exercice de tous les droits de l'homme, à l'échelle mondiale et dans notre pays, a entraîné un ralentissement et des retards pour de nombreuses activités prévues dans tous les domaines. En Serbie aussi, ce sont les femmes qui ont supporté le plus lourd fardeau de cette crise sanitaire, tant dans la vie privée que professionnelle.

3. En 2020, il y a également eu des élections en République de Serbie qui, d'une part, ont retardé la formation du gouvernement, mais ont également abouti à la création de trois nouveaux ministères : le Ministère des droits de la personne et des minorités et du dialogue social, le Ministère du bien-être familial et de la démographie et le Ministère du bien-être rural<sup>1</sup>.

### **Réponse à la recommandation formulée à l'alinéa a) du paragraphe 12 des observations finales sur le quatrième rapport périodique de la Serbie (CEDAW/C/SRB/CO/4)**

4. Le nouveau Ministère des droits de l'homme, des minorités et du dialogue social<sup>2</sup> considère l'adoption de nouvelles lois anti-discrimination et les amendements à apporter aux lois existantes comme une priorité : amendements à la loi sur l'interdiction de la discrimination et adoption de la loi sur l'égalité des sexes et de la loi sur les unions entre personnes de même sexe.

5. Les travaux relatifs aux amendements de la loi sur l'interdiction de la discrimination, qui ont démarré lors du précédent mandat du gouvernement, se sont poursuivis dans le cadre d'un processus largement participatif sur le principe d'une harmonisation plus poussée du texte de base avec les recommandations de l'UE, le tout conformément à la loi sur le système de planification de la République de Serbie<sup>3</sup>. Le groupe de travail est composé de représentants des autorités compétentes, du secteur civil, des syndicats et de la communauté universitaire.

6. Conformément à la méthodologie stipulée dans la loi sur le système de planification de la République de Serbie<sup>4</sup> et le règlement sur la méthodologie relative à la gestion des politiques publiques, à l'évaluation de l'impact des politiques et des réglementations, et au contenu des documents individuels de politique générale<sup>5</sup>, ainsi que le règlement sur les bonnes pratiques pour obtenir la participation du public dans

<sup>1</sup> Loi sur les ministères (Journal officiel de la République de Serbie, n° 128/2020).

<sup>2</sup> Paragraphe 3 de l'article 12 de la loi sur les ministères.

<sup>3</sup> Journal officiel de la République de Serbie, n° 30/2018.

<sup>4</sup> Journal officiel de la République de Serbie, n° 30/2018.

<sup>5</sup> Journal officiel de la République de Serbie, n° 8/2019.

la préparation des projets de lois et autres réglementations et actes<sup>6</sup>, il est de l'obligation de l'auteur compétent, dans la phase de planification et de définition des réglementations, de mener des consultations afin d'obtenir la participation du public dans la préparation des projets de lois, par la collecte de commentaires et de suggestions.

7. Les consultations publiques, qui ont eu lieu du 3 au 20 février<sup>7</sup>, et le débat public qui s'est tenu du 4 au 23 mars 2021, ont été menés par voie électronique<sup>8</sup> en raison des restrictions dues à la pandémie de COVID-19.

8. En outre, le Ministère des droits de la personne et des minorités et du dialogue social organise des dialogues sociaux auxquels participent les plus hauts représentants des ministères de tutelle ainsi que des membres du Parlement, des représentants d'organismes indépendants, de syndicats, d'organisations de la société civile, de la communauté universitaire et des partis politiques.

9. Ce processus complexe vise non seulement à atteindre un consensus social autour des meilleures solutions juridiques dans le texte final de la loi, mais aussi à assurer sa mise en œuvre adéquate et complète après l'adoption. Cela représente un pas en avant par rapport à ce qui se faisait précédemment, où l'on pouvait affirmer que le cadre juridique dans ce domaine était bon, mais on ne pouvait pas en dire autant de son application.

10. Il est prévu que la procédure d'examen de la proposition de loi sur les amendements à la loi sur l'interdiction de la discrimination s'achève fin mai 2021.

### **Réponse à la recommandation formulée à l'alinéa a) du paragraphe 26 des observations finales**

11. Le projet de loi ou les amendements au paragraphe des dispositions de l'article 16 de la loi sur l'ordre public<sup>9</sup> qui stipule que : « Quiconque se livre à la prostitution, utilise les services, ou fournit une chambre pour la prostitution – sera condamné à une amende de 50 000 à 150 000 dinars ou à une peine de prison de 30 à 60 jours. Quiconque fournit une chambre pour la prostitution à un mineur sera condamné à une peine de 30 à 60 jours de prison. » n'ont pas été soumis à l'Assemblée nationale. Entre le début de l'application de cette nouvelle loi sur l'ordre public et la fin de l'année 2020, 1 427 demandes de procédure pour des délits relevant de l'article 16 ont été déposées (2016/380, 2017/284, 2018/199, 2019/277 et 2020/287).

12. Grâce à la salle de classe électronique, entre mars et décembre 2019, 26 129 agents des forces de l'ordre ont suivi le programme de formation professionnelle sur le thème « Concept, reconnaissance et action sur le crime de traite des êtres humains », et 30 308 autres l'ont suivi entre janvier et décembre 2020.

13. En termes de programmes de sortie et d'autres possibilités de génération de revenus pour les victimes de la traite qui ont été exploitées et forcées à la prostitution, la capacité du système a légèrement augmenté, ce qui a permis de proposer des programmes aux victimes de la traite qui ont été exploitées sexuellement.

<sup>6</sup> Journal officiel de la République de Serbie, n° 51/2019.

<sup>7</sup> <http://javnerasprave.euprava.gov.rs/javna-rasprava/258>.

<sup>8</sup> Tous les commentaires ont été envoyés à une adresse électronique spécifique aux fins du débat public : [javnarasprava@minljmpdd.gov.rs](mailto:javnarasprava@minljmpdd.gov.rs). Le Ministère des droits de la personne et des minorités et du dialogue social a également organisé un dialogue social pour les représentants de l'Assemblée nationale, du gouvernement, des organismes indépendants, de la société civile, des organisations internationales et de la communauté universitaire.

<sup>9</sup> Journal officiel de la République de Serbie, n° 6/2016 et n° 24/2018.

14. Sur la base d'un protocole de coopération établi avec l'Agence nationale pour l'emploi, le Centre pour la protection des victimes de la traite des êtres humains aide les bénéficiaires à accéder à un emploi, car elles sont confrontées à des difficultés en raison d'un certain nombre de facteurs sociaux.

15. Conformément au programme sur l'emploi des bénéficiaires difficiles à employer (coopération avec le système de protection sociale), l'Agence nationale pour l'emploi œuvre afin de favoriser l'accès à l'emploi pour ces derniers. Les Centres de travail social fournissent également un soutien en coopération avec le Centre pour la protection des victimes de la traite des êtres humains. Les résultats en matière d'emploi se sont améliorés par rapport à la période précédente, mais il est possible de faire encore mieux.

### **Réponse à la recommandation formulée au paragraphe 44 des observations finales**

16. Dans le cadre de la fonction de suivi, l'Assemblée nationale et ses organes de travail surveillent l'application des lois et examinent d'autres questions relatives aux femmes appartenant à des groupes sociaux vulnérables. Au cours de la période considérée, l'Assemblée nationale a examiné deux rapports annuels réguliers du Commissaire pour la protection de l'égalité, dans le cadre du suivi de l'application de la loi sur l'interdiction de la discrimination. À l'occasion de l'examen de ces rapports, l'Assemblée nationale a adopté des conclusions contenant des recommandations pour améliorer la situation dans certains domaines, y compris pour les femmes appartenant à des groupes sociaux vulnérables. L'Assemblée nationale a notamment recommandé au gouvernement de prendre de nouvelles mesures et d'organiser des activités visant à améliorer la situation des Roms, en particulier des femmes roms, en termes d'accès à un logement adéquat, aux services de santé, d'éducation et de protection sociale, ainsi qu'à l'emploi. La nécessité de prendre des mesures en faveur de l'émancipation économique des femmes, de la promotion de l'emploi féminin et du développement de l'entrepreneuriat féminin a été soulignée. Le 26 novembre 2019, la Commission des droits de la personne et des minorités et de l'égalité des genres a tenu une audition publique sur le thème : Prévention de la violence à l'égard des femmes.

17. Le 29 avril 2020, l'Organisme de coordination pour l'égalité des sexes a tenu une réunion multisectorielle consacrée à la question de la violence fondée sur le genre et de la violence domestique à l'égard des femmes dans les situations d'état d'urgence.

18. Le Secrétariat pour la politique sociale, la démographie et l'égalité des sexes participe activement et soutient tous les projets visant à promouvoir l'égalité des sexes sur le territoire de la province autonome de Voïvodine. Le programme destiné à mesurer l'émancipation économique des femmes victimes d'actes de violence bénéficie d'un financement spécial.

19. En coopération avec la résidence protégée de Sombor, l'équipe chargée de la question de l'inclusion sociale et de la réduction de la pauvreté a mené, entre octobre et décembre 2019, une enquête sur la position et la capacité de ce type de résidences en République de Serbie.

### **Situation des femmes sur le marché du travail**

20. Selon les données de l'enquête sur la main-d'œuvre (valeurs moyennes annuelles), on a observé ces dernières années une amélioration de la situation absolue et relative des femmes sur le marché du travail en République de Serbie, mais les disparités entre les sexes au niveau des indicateurs de base du marché du travail sont toujours présentes.

## Couverture des femmes sans emploi par les mesures actives en faveur de l'emploi en 2019 et 2020

Tableau 1

<i>Personnes sans emploi incluses dans les mesures actives en faveur de l'emploi</i>				
Année/Total	2019/142 540		2020/65 058	
Mesures	Nombre total de personnes sans emploi	Femmes	Nombre total de personnes sans emploi	Femmes
Mesures actives en faveur de la recherche d'emploi	119 294	66 384	38 570	20 928
Programmes complémentaires d'enseignement et de formation	9 177	6 000	14 561	8 837
Programmes de subventions à l'emploi	8 776	4 490	7 396	3 672
Programmes de travaux publics	5 293	2 409	4 531	2 118

21. Le cycle de programme IPA 2013 et la coopération entre l'Agence nationale pour l'emploi et les administrations locales sur la mise en œuvre des plans d'action locaux pour l'emploi permettent de promouvoir davantage l'insertion ou la réinsertion sur le marché du travail en améliorant l'employabilité (par l'acquisition de connaissances, d'aptitudes et de compétences additionnelles).

Tableau 2

Catégorie	Nombre de femmes	
	2019	2020
Jusqu'à l'âge de 30 ans	24 223	14 763
Catégorie – licenciement d'un employé	7 176	2 898
Jusqu'à l'âge de 50 ans	15 772	6 537
Personnes sans emploi sans qualification ou avec un faible niveau de qualification	19 651	7 392
Femmes en situation de handicap	4 121	1 779
Femmes roms	3 053	1 534
Victimes de violence domestique	74	41
Réfugiés	47	14
Déplacés	628	209

22. L'entrepreneuriat féminin est reconnu comme un secteur important dans la structure de l'économie de la République de Serbie, et les indicateurs statistiques au niveau de l'État montrent qu'environ 31 % de femmes dirigent des entreprises, soit un chiffre similaire à celui de l'Union européenne (30 %). Selon les données du Bureau de statistique de la République de Serbie (Enquête sur la population active, 3<sup>e</sup> trimestre 2020), le taux d'emploi est de 49,9 %. Bien que les statistiques montrent

<sup>10</sup> Note : étant donné qu'une personne sans emploi peut être confrontée à de multiples difficultés en termes d'employabilité, il ne faut pas additionner les catégories.

que, ces dernières années, on observe une légère augmentation du nombre de créations d'entreprises et d'activités entrepreneuriales lancées par des femmes (les dernières données de l'Agence chargée du registre des entreprises montrent qu'au cours des 10 premiers mois de 2020, 6 905 entreprises ont été créées, dont 1 611 par des femmes). Au niveau local, des problèmes persistent pour la création de nouvelles entreprises et on observe aussi un taux élevé de fermeture d'entreprises. Les femmes qui créent une entreprise ouvrent généralement un magasin et sont principalement engagées dans des activités de services, qui sont moins rentables, moins innovantes, exposées à une plus grande concurrence et à l'économie souterraine, et emploient moins de travailleurs. Sur les marchés locaux et dans les petites communes, les entreprises féminines sont davantage exposées au public, l'échec est vécu personnellement et on incite les femmes à ne pas redémarrer ou à renoncer à l'idée initiale de créer leur propre entreprise. Cependant, les femmes ont gagné en confiance et en courage, en partie grâce aux programmes de soutien financier et non financier proposés par les institutions publiques, et aux lignes de crédit réservées aux femmes.

23. Au cours des trois dernières années, dans le cadre du projet « Principales étapes vers l'égalité femmes-hommes », mis en œuvre par l'Organisme de coordination pour l'égalité des sexes, le Ministère de l'intégration européenne et ONU-Femmes, 16 organisations de la société civile œuvrant dans les domaines de l'émancipation économique des femmes et de l'amélioration de leur situation sur le marché du travail ont bénéficié d'un soutien financier de 57 millions de dinars et ont pu venir en aide à plus de 1 600 femmes.

### Femmes en situation de handicap

24. La Stratégie pour l'amélioration de la condition des personnes handicapées en République de Serbie (2020-2024), qui a été adoptée le 5 mars 2020, précise que les femmes handicapées sont exposées à des discriminations multiples, qu'elles sont invisibles dans la sphère publique et ne participent pas à la vie publique et politique. Elles rencontrent des difficultés pour exercer leurs droits et sont exposées à la violence de genre. Il s'agit de prendre en compte le point de vue des femmes et des filles handicapées dans les politiques, les programmes et les stratégies sur le handicap et l'égalité des sexes pour surmonter les discriminations multiples et croisées dans toutes les sphères de leur vie.

Tableau 3

<i>Réinsertion professionnelle et incitation à l'emploi pour les femmes handicapées</i>	2019 <i>Personnes handicapées/femmes</i>	2020 <i>Personnes handicapées/femmes</i>
Mesures actives en faveur de l'emploi	4 121	1 779
Mesures actives en faveur de la recherche d'emploi	2 781	775
Programmes complémentaires d'enseignement et de formation	277	52
Programmes de subventions à l'emploi	511	443
Programmes de travaux publics	552	509
Fonds alloués /Dinar serbe	550 millions	550 millions

*Note* : la réduction du nombre de personnes sans emploi (y compris les personnes handicapées) bénéficiant des mesures actives en faveur de l'emploi en 2020 est due aux difficultés de mise en œuvre de ces mesures compte tenu de la situation épidémiologique.

### Femmes roms

25. Créée en 2019, la *Coalition nationale visant à mettre fin aux mariages d'enfants* mène une action coordonnée afin de soutenir toutes les parties souhaitant s'attaquer au problème des mariages d'enfants en Serbie, et effectue un travail de sensibilisation auprès des personnes appartenant à la communauté rom, y compris les femmes, les hommes, les filles et les garçons, afin de faire évoluer leurs pratiques vis-à-vis de ce problème. Les membres de la Coalition sont des représentants des ministères/institutions concernés, de l'équipe chargée de la question de l'inclusion sociale et de la réduction de la pauvreté, ainsi que d'organisations de la société civile. Pendant la pandémie, la Coalition a réussi à organiser régulièrement des réunions et, avec la coopération du secteur civil, à poursuivre la mise en œuvre de la campagne sur les effets pernicieux des mariages d'enfants, par l'intermédiaire de la presse écrite et des médias électroniques.

### Femmes rurales

26. Les objectifs de la Stratégie en faveur du développement agricole et rural d'ici à 2024<sup>11</sup> peuvent être examinés à travers le prisme de l'égalité des sexes, car ils visent non seulement à améliorer la qualité de vie et à réduire la pauvreté, mais aussi à obtenir davantage d'égalité dans la répartition des revenus et des perspectives économiques, ainsi qu'une situation sociale plus juste pour tous. Les objectifs opérationnels, qui concernent la protection et l'affirmation des femmes et des jeunes, incluent notamment le renforcement de la cohésion sociale et l'avènement d'un réseau social plus avancé et innovant dans les zones rurales.

27. Les mesures en faveur du développement rural devraient entraîner une augmentation du nombre d'emplois chez les femmes, un meilleur dynamisme rural et une amélioration de la situation économique et du statut des petits ménages agricoles. Les indicateurs montrent que la participation des femmes au développement agricole et rural tend à augmenter par rapport aux années précédentes.

28. En outre, en 2020, une *Plateforme pour le suivi de la mise en œuvre du programme de soutien à l'agriculture et au développement rural au niveau provincial et local* a été créée, ce qui permettra d'évaluer la participation des femmes à ce programme.

29. En coopération avec l'Agence nationale pour le développement économique local et le Réseau Ethno, l'Organisme de coordination pour l'égalité des sexes met en œuvre le projet « Emploi pour 1000 femmes dans les zones rurales », en soutenant l'achat d'objets issus de l'artisanat traditionnel par des entreprises privées socialement responsables, des entreprises publiques, des institutions et des organisations internationales. Depuis le lancement de l'initiative, 766 femmes ont été recrutées. Chaque année, en coopération avec ses partenaires, le KTRR célèbre la Journée internationale des femmes rurales qui se tient le 15 octobre.

### Migrantes, réfugiées et femmes déplacées

30. Dans tous les centres d'asile et d'accueil, le Commissariat pour les réfugiés et les migrations héberge les migrants et les demandeurs d'asile dans le respect des principes de non-discrimination, d'égalité des sexes et d'unité familiale. Outre le respect de toutes les normes concernant le logement, les soins de santé et les services médicaux, y compris les conseils en matière de santé sexuelle et procréative et l'accès à un gynécologue, des procédures spéciales ont été élaborées pour traiter les cas de violence fondée sur le genre. Le *Guide d'identification des filles non accompagnées*

<sup>11</sup> Journal officiel de la République de Serbie, n° 85/2014.

ainsi que la formation pour la détection précoce des victimes potentielles de la traite sont appliqués. Une attention particulière est accordée à l'inclusion des filles dans le système éducatif (année scolaire 2020/21, un total de 66 filles, soit 80 %).

31. Lorsque, dans le cadre du processus d'intégration, le Commissariat répond aux besoins en logement des réfugiés et des déplacés, il est prévu dans les contrats d'acquisition de biens immobiliers que les noms des deux époux figurent en tant que copropriétaires. En outre, en ce qui concerne les critères de priorité, un avantage est accordé aux familles monoparentales, dans lesquelles l'unique parent est bien souvent une femme.

#### *Collecte de données statistiques*

32. Dans le cadre du programme mondial des enquêtes MICS<sup>12</sup>, le Bureau de statistiques de la République de Serbie a organisé, en 2019, une *enquête en grappes à indicateurs multiples sur la situation des femmes et des enfants en Serbie*<sup>13</sup> et une enquête en grappes à indicateurs multiples sur la situation des femmes et des enfants dans les campements roms en Serbie<sup>14</sup>.

33. Quatre questionnaires ont été utilisés au cours de l'étude, et un *questionnaire individuel spécial pour les femmes âgées de 15 à 49 ans* couvrait les domaines suivants : *données sur les femmes, fertilité, dernière naissance désirée ou non, santé maternelle et néonatale, contraception, besoins non satisfaits, attitudes envers la violence dans la famille, victimisation, mariage/union, décisions en matière de santé reproductive, comportement sexuel, satisfaction dans la vie.*

34. Le questionnaire individuel destiné aux femmes comprenait également des questions sur la situation professionnelle actuelle de la femme, l'interruption de grossesse, les visites à domicile des infirmières, la participation à des programmes de préparation à l'accouchement, la connaissance des méthodes contraceptives et leur utilisation ou non, une série de questions sur la prise de décision en matière de santé procréative et de nouvelles questions afin de voir si elles savent où s'adresser pour signaler les cas de violence domestique.

35. Les résultats de l'enquête MICS sont disponibles sur le <https://www.stat.gov.rs/istrazivanja/mics/>.

36. Le processus de préparation du troisième indice sur l'égalité des sexes en Serbie a débuté au cours de la seconde moitié de l'année 2020. Nous insistons sur le fait que la Serbie n'enregistre aucun changement négatif dans aucun de ces domaines.

37. En coopération avec ONU-Femmes, l'Organisme de coordination pour l'égalité des sexes a préparé la première analyse économique sur le travail domestique non rémunéré, qui a été réalisée dans le cadre du projet « Gestion responsable du genre - redistribution du travail non rémunéré ». Cet ouvrage intitulé « La valeur économique du travail domestique non rémunéré en République de Serbie » devrait contribuer à faire évoluer les modèles comportementaux existants en ce qui concerne le travail domestique, les obligations des femmes en la matière, à travers l'adoption de différentes mesures économiques et sociales, et de politiques en faveur de l'emploi. Le principal objectif de l'analyse était de chiffrer la valeur du travail non rémunéré ainsi que sa part dans le PIB, ce qui constitue une première étape sur la voie de la reconnaissance sociale et économique de cette valeur et de l'élaboration de politiques et de systèmes de soutien et de services pour la population.

<sup>12</sup> Enquête en grappes à indicateurs multiples.

<sup>13</sup> MICS Serbie 2019.

<sup>14</sup> MICS Serbie 2019 - Les campements roms.



---

**Réponse à la recommandation formulée à l’alinéa d)  
du paragraphe 48 des observations finales**

38. La nouvelle *loi sur la procédure d’enregistrement au cadastre des biens immobiliers et des équipements collectifs*<sup>15</sup> permet aux conjoints mariés qui acquièrent des biens immobiliers d’être automatiquement enregistrés en tant que copropriétaires. S’il s’agit d’un bien particulier acquis dans le cadre du mariage, les époux ont la possibilité de convenir volontairement que seul l’un des partenaires sera inscrit au cadastre en tant que propriétaire, et le notaire en informera l’Autorité géodésique de la République de Serbie.

39. Selon les données de l’Autorité géodésique de la République de Serbie, 25 % des biens immobiliers sont détenus par des femmes en Serbie et 11 % sont en propriété mixte.

---

<sup>15</sup> Journal officiel de la République de Serbie, n° 41/2018, 95/2018, 31/2019 et 15/2020.